

Nice, le 31 mars 2026

Affaire suivie par
Jérôme LE PECULIER
Téléphone : 04 93 53 71 48

Mél. : cds.gestion-rh-
encadrement@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

La rectrice de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les
chefs d'établissement

S/c de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale,
DSDEN des Alpes-Maritimes et du Var

Objet : liste d'aptitude des directeurs adjoints chargés de SEGPA – rentrée 2026

Référence. : décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation.

P.J. : dossier d'inscription sur la liste d'aptitude 2026 (annexe 1).

La liste d'aptitude des directeurs adjoints chargés de S.E.G.P.A. sera étudiée dans le courant du mois de juin 2026.

Les conditions d'accès aux fonctions de directeur adjoint de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) sont fixées par le décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié.

CONDITIONS REQUISES

Peuvent être candidats les membres des corps enseignants :

- titulaires du Diplôme de Directeur d'Etablissement Spécialisé (D.D.E.S) ou du diplôme de Directeur d'établissement d'Education Adaptée et Spécialisée (D.D.E.A.S.),

- âgés de 30 ans au moins,

- justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps

d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} septembre 2026.

(sont pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant).

Ces modalités de recrutement s'appliquent également aux directeurs d'établissement spécialisés, gérés par le décret n°74.388 du 8 mai 1974 qui souhaiteraient obtenir une direction de S.E.G.P.A.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les demandes d'inscription seront établies par les intéressés sur les imprimés joints.

L'accomplissement du stage préparatoire au diplôme de D.D.E.S. ou au D.D.E.A.S. tient lieu de délégation ; il convient donc d'inviter les candidats qui ont suivi ce stage, à joindre à leur dossier une attestation de présence au stage établie par le directeur du centre de formation, ce qui leur permettra, s'ils sont retenus, d'être directement nommés et non délégués.

La date de retour des dossiers de mutation est fixée au lundi 11 mai 2026 auprès de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département d'affectation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Monsieur Jérôme LE PECULIER, chef de service

Téléphone: 04 93 53 71 48

Courriel: cds.gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr

Madame Sandrine LARSONNIER, gestionnaire

Téléphone : 04 93 53 73 49

Courriel : gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr

Madame Agnès CELLARIO, gestionnaire

Téléphone : 04 93 53 73 48

Courriel : gestion-rh-encadrement@ac-nice.fr

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT

Directeur adjoint de la DEPAT
Chef du service encadrement

Jérôme LE PECULIER

